

Titre : Réflexions autour d'une démarche de recherche doctorale portant sur les enjeux d'inaptitude au Québec.

Gaël Royer-Tremblay, étudiante à la maîtrise, École de travail social, Université de Montréal

Résumé :

Au Québec, un individu est déterminé inapte lorsqu'il a de la difficulté « à prendre soin de lui-même ou à administrer ses biens, par suite, notamment, d'une maladie, d'une déficience ou d'un affaiblissement dû à l'âge qui altère ses facultés mentales ou son aptitude physique à exprimer sa volonté » (C.c.Q., art. 258). Le rôle de la travailleuse sociale (TS) lors de l'application de mesures de protection comporte une responsabilité clinique, morale et éthique importante. Les TS doivent se prononcer dans leur évaluation psychosociale sur : 1) l'inaptitude et les facultés de la personne; 2) la mesure de protection à privilégier; 3) le représentant légal qui devrait être nommé (personne de l'entourage ou Curateur public); et 4) le délai de réévaluation à prévoir. Il s'agit d'une activité professionnelle est réservée et exclusive aux TS en raison du risque de préjudices liées à sa réalisation, et aux compétences requises et connaissances exigées qu'elle a été régie par le Code des professions (art.37.1).

En novembre 2022, la *Loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité* (ci-après la « Loi ») est entrée en vigueur. Celle-ci amène des changements qui ont un impact direct sur la pratique des TS. La nouvelle Loi vient exiger de considérer une « modulation » des mesures en fonction des besoins spécifiques de protection de la personne inapte, de façon à préserver de manière optimale le respect de ses droits, à favoriser sa participation aux décisions et l'expression de ses volontés et préférences.

La communication proposée concerne mes réflexions en tant qu'étudiante au doctorat ayant un projet de thèse qui s'intéresse au vécu des personnes déterminées inaptes sur les prises de décision les concernant. Plusieurs chercheurs pointent que les personnes vulnérables ayant des difficultés de prise de décision ou des déficits cognitifs sont souvent exclues et sous représentées dans les recherches en raison des difficultés à obtenir un consentement qui répond aux exigences des comités d'éthique de la recherche (Boahen, 2015; Dewing, 2007; Hugonot-Diener et al., 2008; Lechevalier Hurard et al., 2017). Malgré de nombreux défis éthiques, j'ai fait le choix donner la voix aux personnes inaptes pour qu'elles s'expriment sur leur vécu. Réaliser un projet en cohérence avec mes valeurs comme chercheure, mais aussi comme TS m'était essentiel. Comment une démarche de recherche doctorale peut incarner les valeurs du travail social tels que la justice sociale et la défense des droits? Autrement dit, existe-t-il un rôle militant dans une recherche empirique et comment est-il possible de le mettre en lumière?

Références

- Boahen, G. (2015, 2015). Researching the Mental Capacity Act 2005: reflections on governance, field relationships, and ethics with an adult who did not consent. *Ethics & Social Welfare*, 9(4), 375.
<https://doi.org/https://doi.org/10.1080/17496535.2015.1072571>
- Curateur public du Québec. (2022). *Foire aux questions sur la loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité*. Gouvernement du Québec.
https://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/pdf/proj_loi/faq_loi.pdf
- Dewing, J. (2007). Participatory research: A method for process consent with persons who have dementia. *Dementia*, 6(1), 11-25.
<https://doi.org/10.1177/1471301207075625>
- Hugonot-Diener, L., Duron, E., Husson, J.-M. et Rigaud, A.-S. (2008). Le consentement à la participation à une recherche clinique des sujets âgés ayant des difficultés cognitives. *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, 10(2).
<https://doi.org/https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.1461>
- Lechevalier Hurard, L., Vidal-Naquet, P. A., Le Goff, A., Béliard, A. et Eyraud, B. (2017). Construire le consentement. Quand les capacités des personnes âgées sont altérées. *Revue française des affaires sociales*, (1), 41-60.
<https://doi.org/10.3917/rfas.171.0041>
- OTSTCFQ. (2022). *Guide de pratique professionnelle : L'évaluation psychosociale d'une personne dans le cadre de la tutelle au majeur, du mandat de protection ou de la représentation temporaire du majeur inapte*. Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec. https://www.otstcfq.org/wp-content/uploads/2022/11/Guide_Pratique_Professionnelle_PL18-2.pdf